

Image not found or type unknown



Impôt sur le revenu et pension alimentaire perçue par un conjoint ou un ex-conjoint

Actualité législative publié le **17/07/2024**, vu **429 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Impôt sur le revenu et pension alimentaire perçue par un conjoint ou un ex-conjoint

Vous touchez une pension alimentaire pour vous ou pour vos enfants ? Vous devez la déclarer, car elle est soumise à l'impôt sur le revenu. La prestation compensatoire et la contribution aux charges du mariage sont traitées comme des pensions alimentaires. Nous vous indiquons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3170>